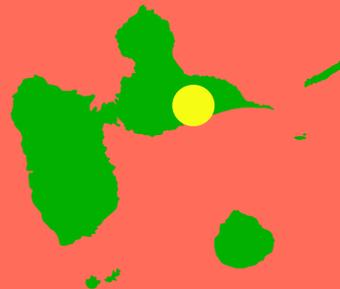




LE GUIDE DU JEUNE CITOYEN SAINTANNAIS

Pour bien vivre ensemble





Ce livret appartient à

Nom :

.....

Prénom :

.....

Ecole :

.....

MOT DU MAIRE

LA JEUNESSE EST NOTRE AVENIR ET NOTRE RICHESSE !

C'est fort de ce constat que le Conseil Municipal de Sainte-Anne et moi-même, t'adressons, à toi Jeune Citoyen Saintannais, ce livret qui nous l'espérons t'aidera à te construire pour que tu sois un adulte bien ancré dans sa vie et dans son environnement.

Nous espérons également que tu porteras toujours avec toi cette valeur Respect, valeur essentielle qui a l'immense avantage de réunir à elle seule toutes les autres valeurs.

Cette valeur, si tu la fais tienne, tu feras attention à toi, à tes parents, aux autres personnes qui

t'entourent, à ton environnement, à la nature, aux animaux, à la planète...

Faire attention, c'est aimer, c'est prendre soin, c'est éviter tout ce qui pourrait être source de danger. N'oublie pas, tu as des droits mais tu as aussi des devoirs.

Pense toujours comme Anne BARRATIN femme de lettre et poétesse, « Le respect est la première règle d'une bonne conduite ! »

Bonne lecture !

Francs BAPTISTE
Maire de la Ville de Sainte-Anne
Vice-Président de la Communauté
d'Agglomération La Riviera du Levant



1 Habiter une commune et
connaître son territoire p. 5 à 7



SOMMAIRE

ÊTRE CITOYEN C'EST ...



2 Être conscient de ses droits et connaître
aussi ses devoirs p. 8 à 18



3 Respecter les règles de la sécurité
routière p. 18 à 22



4 Respecter la nature p. 23 à 27



5 Connaître les institutions,
les instances démocratiques,
et s'investir dans sa Ville P28 à 44

SUR LE CHEMIN DE LA CITOYENNETÉ...

Ce livret est un parcours au cœur de ta ville afin de découvrir comment elle fonctionne.

Tu pourras, connaître les droits et devoirs des enfants et ce que tu peux faire chaque jour pour aider à bien vivre ensemble. Tu découvriras aussi les symboles de la République française et ses institutions.

Cela peut paraître compliqué... Mais ne t'inquiète pas, sur le chemin de la citoyenneté, nous avons choisi de te faire accompagner par 3 personnages :



Man Sentan,

Une mamie bienveillante, une personne très sage qui est la mémoire vivante de notre ville.



Coco,

Est un petit garçon qui a le regard ouvert sur tout ce qui l'entoure



Nana,

Est une petite fille très consciente de ses responsabilités

1

**HABITER UNE
COMMUNE
ET CONNAÎTRE
SON TERRITOIRE**



Sainte-Anne, ma Ville



L'histoire de ma Ville

SAINTE-ANNE, MA VILLE



**Connais-tu
l'histoire de la
Commune de
Sainte-Anne ?**

Non ? Alors Man Sentann qui est une véritable mémoire vivante va te la raconter et ensuite tu pourras toujours chercher des informations complémentaires.

Une Ville chargée d'histoires qui a su se développer et devenir une des Villes les plus touristiques de la Guadeloupe.

La Ville de Sainte-Anne est une commune littorale et rurale de 23 844 habitants qui s'étend sur 80,3 km². Elle bénéficie d'une position géographique exceptionnelle. Elle offre un théâtre nautique naturel et un théâtre culturel aux identités plurielles qui en font l'un des pôles touristiques majeurs de la Communauté d'agglomération de la Riviera du Levant.

Marquée par le charme de ses Grands-Fonds et la diversité de ses paysages côtiers, la Ville de Sainte-Anne est un territoire à découvrir.



L'HISTOIRE DE MA VILLE

La fondation de Sainte-Anne date de l'établissement de sa paroisse en 1691.

Avec la croissance économique (exportation du sucre et du rhum) et malgré la Guerre de Sept Ans durant laquelle la ville est détruite par les Anglais et perd sa fonction de chef-lieu de la Grande-Terre au profit de Pointe-à-Pitre, le port de Sainte-Anne devient le siège de l'Amirauté au XVIIIe siècle. La commune est alors administrativement établie à la fin des années 1830. Durant la période 1794-1802, la commune prend le nom de Fraternité après l'abolition de l'esclavage décidée par la Convention nationale².

Au début du XXe siècle, la commune comptait encore 34 sucreries.

À partir des années 1960, l'activité économique se réoriente vers le tourisme. grâce à ses belles plages protégées par une barrière de corail.



Pour en savoir plus sur ta ville, scanne l'image

Quizz

1. Quelle est la superficie de la commune de Sainte-Anne ?
2. Quelle est l'activité économique principale ?

Réponse page 45

2

ÊTRE CONSCIENT DE SES DROITS ET CONNAÎTRE AUSSI SES DEVOIRS



**Mes droits et devoirs :
Ce que dit la loi**



**L'égalité entre les filles et
les garçons**



**Le respect, et le harcèlement
on en parle !**



Se respecter soi-même



MES DROITS : CE QUE DIT LA LOI...



Le savais-tu ?

Filles ou garçons, riches ou pauvres, blancs ou noirs, en bonne santé ou malades, handicapés, en France tous les enfants ont les mêmes droits, mais aussi les mêmes devoirs.



Convention internationale des droits de l'enfant

La Convention a été adoptée par les Nations Unies (ONU) le 20 novembre 1989 pour protéger les droits des enfants dans le monde et améliorer leurs conditions de vie..

Voici quelques exemples de droits. On ne peut pas tout te dire ici car la convention comporte 54 articles que tu peux découvrir avec ce QR Code

- Le droit d'avoir une famille, d'être entouré et aimé.
- L'enfant a le droit d'avoir un nom, une nationalité, une identité.
- le droit d'être protégé de la violence, de la maltraitance et de toute forme d'abus et d'exploitation.
- le droit d'aller à l'école, ...

Grâce au « droit d'asile », certains enfants de pays étrangers et leur famille peuvent se réfugier en France quand leur vie est menacée.



MES DEVOIRS : CE QUE DIT LA LOI...

Et les devoirs ?

Quand on parle de devoirs on ne parle pas de ceux que tu dois faire pour l'école, même si ceux là aussi sont obligatoires.

C'est quoi un devoir alors ?

C'est quelque chose que l'on doit faire et qui peut conduire à des punitions ou à des sanctions si on ne le respecte pas. Par exemple, l'obligation de respecter les règles de l'école.

L'enfant a donc de nombreux devoirs dont l'un des plus importants est le devoir de RESPECT : respect de ses parents, respect des autres, respect des adultes, de la loi, ... ET DE LUI-MÊME. Oui, de lui-même car tu dois savoir que tu es une personne importante, une personne qui mérite le respect de la part des autres et de sa propre part.

As-tu déjà entendu cette phrase : qui veut son respect se le procure ?

Et sais-tu ce que cela veut dire ?

" Suis-moi, je vais t'expliquer " ...



L'ÉGALITÉ ENTRE LES FILLES ET LES GARÇONS

On remarque encore que, pour le même travail et avec les mêmes compétences, les femmes sont moins bien payées que les hommes.

Il y a donc encore beaucoup de travail à faire, mais ensemble, il est possible de changer les choses !

Peu importe notre sexe, nous sommes tous égaux !!

Pour faire progresser leurs droits et faire que les femmes et les filles puissent choisir leur façon de vivre, on célèbre le 8 mars, la Journée Internationale des droits des femmes.



Le savais-tu ?

Les filles ♀ et les garçons ♂ ont les mêmes droits. Pourtant des inégalités et des stéréotypes persistent.



**TOUS ENSEMBLE
POUR L'ÉGALITÉ
FILLES-GARÇONS!**

« On s'est moqué
de moi parce que
je portais du rose »

Charles, 7 ans

« On dit aux garçons de ne jamais
pleurer, qu'ils doivent aimer les jeux
de guerre et être costauds »

Léandre, 11 ans



« À l'école, les garçons
n'ont pas voulu que je joue au foot
parce que je suis une fille »

Matylde, 10 ans

« Un garçon de
ma classe a dit que les filles
pleurnichent toujours »

Manon, 11 ans

Le RESPECT, ON EN PARLE ?

C'est quoi ?

Le respect est un sentiment qui montre à quelqu'un qu'on éprouve une certaine estime à son égard. Pour vivre en société, le respect de l'autre est très important. Si on veut être respecté, il faut respecter les autres. Afin que chacun vive en harmonie, la loi veille à ce que la liberté de chacun n'empiète pas sur celle des autres.

Où commence le respect de l'autre ?

Le respect de l'autre commence d'abord par notre façon de communiquer.

Dans nos paroles, il n'est pas nécessaire d'être agressif. Il convient d'apprendre à se maîtriser et à garder son calme en toute circonstance.

Quizz

1. Comment s'appelle le texte qui explique les droits des enfants ?
2. Cite 1 droit et 1 devoir des enfants.

Réponse page 45

Le respect s'exprime de plusieurs manières ?



Il ne faut pas être violent physiquement.



IL ne faut pas être violent verbalement



Il faut respecter tout le monde, quel que soit son âge



Il faut respecter le travail des autres.



Je prends la parole quand on m'y autorise.

Le HARCÈLEMENT est un manque de respect qui peut avoir des conséquences TRÈS GRAVES



Le harcèlement scolaire PEUT CONDUIRE A DES MALADIES GRAVES sur les personnes qui en sont victimes : angoisse, tristesse, solitude, insomnie, perte de confiance en soi, absentéisme, échec scolaire...Mais **il existe des aides et des solutions pour ne plus être victime de violences à l'école.**

Tout le monde doit être vigilant à l'école et en dehors de l'école : parents, enfants, enseignants...



IL FAUT SIGNALER LE PROBLÈME

Quand on est victime de harcèlement, le plus sûr est d'en parler avec un adulte. Si tu ne te sens pas à l'aise pour en parler avec quelqu'un de ton école ou de ta famille, appelle le **numéro vert** :

3020 "NON AU HARCELEMENT »

SE RESPECTER SOI-MÊME

Et toi : Sais-tu
ce qu'est le
respect de soi
même ?



C'est adopter :

- **Une attitude respectable** vis à vis de toi à travers ton langage, ta tenue vestimentaire, ton comportement.
- **Un mode de vie qui ne te plonge pas dans les addictions** comme les addictions aux jeux « Oui! Je te vois sur ton téléphone, ou sur ta console de jeux, à avoir du mal à déposer / arrêter le jeu, je te vois hurler parce qu'on t'a interrompu pendant ta partie », ...

Le respect de soi nous permet d'avoir confiance en soi, de se protéger de la violence, de la menace et de la peur.

Addictions aux drogues (alcool, tabac, drogue : « Tu perds toute notion de temps, de ce qui est important à faire, tu détruis ta santé »

Et puis...

Connais-tu ce mot :
INCIVILITÉ ?



PÉTARDS = DANGER

DÉFINITION

L'incivilité est un comportement qui ne respecte pas une partie ou l'ensemble des règles de vie en communauté.

EXEMPLE

*Lancer des pétards et gêner les voisins avec le bruit.
Les incivilités en voiture, sont parfois responsables d'accidents.*

Quizz

Comment faire pour se respecter, respecter les autres et être respecté.e (Plusieurs réponses possibles) :

1. Dire des gros mots
2. Respecter les règles à la maison et à l'école
3. Respecter le travail des autres
4. Limiter le temps d'utilisation de la console de jeux

3

RESPECTER LES RÈGLES DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE



**Sur la route, je circule en toute
sécurité**



Être piéton, ça s'apprend

SUR LA ROUTE, JE CIRCULE EN TOUTE SÉCURITÉ



Nous sommes tous piétons !

Ce mode de déplacement naturel, bon pour la santé et l'environnement, n'est pourtant pas sans risque : le piéton est un usager vulnérable. Quand un piéton manifeste de façon claire son intention de traverser, les véhicules doivent lui céder le passage en s'arrêtant. Cependant, le piéton doit toujours être attentif à la situation de la rue, notamment lorsqu'il met un pied sur la chaussée.

Respecter les règles de sécurité routière, c'est prendre soin de toi et des autres. Il y a tellement de accidents qui auraient pu être évités !



PASSAGE POUR PIÉTONS (INDICATIONS)



PASSAGE POUR PIÉTONS (DANGER)



ACCÈS INTERDIT AUX PIÉTONS



CHEMIN OBLIGATOIRE POUR PIÉTONS

Nos conseils pour circuler à pied en toute sécurité

- Se tenir près du bord gauche de la chaussée
 - Marcher à gauche sur la chaussée pour permettre aux voitures d'en face, et au conducteurs de mieux te voir
- Avant de traverser, attendre sur le trottoir ou l'accotement, et non sur la chaussée, y compris avec une poussette.

En l'absence de passages piétons, choisis un endroit bien visible pour traverser

Évite de traverser entre deux voitures en stationnement, près d'un virage,

Ne jamais faire demi-tour au cours d'une traversée pour ne pas risquer de surprendre les automobilistes.



Quizz

Cite 3 règles pour circuler dans la rue en toute sécurité

Le savais-tu ?

Les premiers trottoirs apparaissent en 1781, rue de l'Odéon à Paris, mais ils ne seront généralisés dans le reste de la France qu'en 1845, en même temps que le pavage des chaussées



Dès à présent, tu peux adopter le comportement qui fera de toi plus tard un conducteur avisé et responsable !!!



**Sors toujours de voiture
du côté du trottoir**

En sortant de ce côté, tu évites
les véhicules qui circulent
sur la chaussée (voiture, camion,



Écoute ce qui se passe autour de toi

Sois attentif aux bruits, notamment
quand tu traverses la rue. N'écoute
de la musique avec ton casque que dans
le bus ou une fois rentré chez toi !

Être piéton, ça s'apprend !

**SÉCURITÉ ROUTIÈRE
TOUS RESPONSABLES**



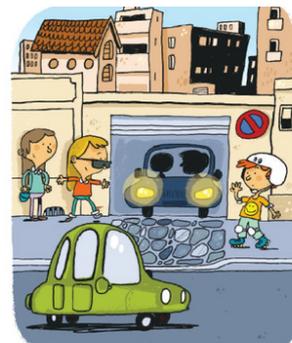
**Attends que le feu pour
piétons soit vert**

Vérifie aussi qu'il n'y a plus de voitures
ou qu'elles sont bien arrêtées avant
de traverser. À un carrefour,
regarde aussi derrière toi !



**Marche à gauche
s'il n'y a pas de trottoir**

En marchant à gauche de la chaussée,
tu peux voir les véhicules arriver
en face de toi. Place-toi sur le côté
à leur passage.



Marche toujours sur le trottoir

Attention aux vélos, aux trottinettes et
aux rollers, qui vont plus vite que toi.
Lorsque tu passes devant une sortie
de garage ou de parking, vérifie
qu'une voiture n'en sort pas !



Circule prudemment à trottinette ou à rollers

À trottinette ou à rollers, circule doucement et fais attention aux personnes autour de toi. Lorsque tu traverses la rue, descends de ta trottinette. Pense aussi à porter un casque, des genouillères et des coudières.



Regarde de chaque côté avant de traverser

Méfie-toi des véhicules cachés : une voiture peut surgir derrière un camion. Ouvre bien les yeux, car certains véhicules, comme les vélos, les voitures électriques ou les tramways, ne font presque pas de bruit.



Attends que le bus soit parti pour traverser

À la descente du bus, attends qu'il soit parti pour bien voir les véhicules qui circulent, et pour que les conducteurs te voient aussi.



Reste visible quand il fait sombre

Quand il y a moins de lumière, les conducteurs voient moins bien. Colle des bandes rétro réfléchissantes sur tes vêtements et ton cartable.



Traverse sur les passages pour piétons

Traverse sans courir et sur les bandes blanches. Lorsqu'il n'y a pas de passage pour piétons, traverse là où tu peux voir le plus loin possible de chaque côté et à un endroit où tu peux être vu par les véhicules qui circulent.

QUIZ

ENSEMBLE SUR LA ROUTE : À PIED ET À VÉLO.

Teste tes connaissances avec Les Incollables® sur la **sécurité routière** et réponds aux questions !

JOUER



4

RESPECTER LA NATURE ET SON ENVIRONNEMENT



**Respecter l'environnement,
c'est aussi se respecter**



**A toi, jeune citoyen
saitannais !**



Le tri sélectif, c'est quoi ?

Respecter l'environnement, c'est aussi se respecter

« As-tu imaginé un jour vivre dans une immense décharge, remplie d'ordures ?

Bien sûr que non !

Mais cela peut arriver si tout le monde jette n'importe quoi n'importe où. »

A TOI, JEUNE CITOYEN SAITANNAIS !



Sur une plage, il faut toujours être vigilant : nous ne sommes pas seuls !

Les arbres et arbustes, par exemple, font partie de l'écosystème tampon de nos côtes : ils préviennent l'érosion due aux vagues et aux tempêtes, c'est-à-dire qu'ils empêchent la mer de gagner du terrain sur la terre. Les animaux et végétaux constituent la faune et la flore dont nous faisons nous-mêmes partie. Ils sont vivants et nous devons en prendre soin :

- Certaines espèces animales sont particulièrement protégées : ainsi, afin de permettre à la population de lambis de se régénérer et préserver la ressource, la pêche n'en est autorisée que d'octobre à fin du mois de décembre. Nous ne pouvons pas en acheter toute l'année.
- Certains végétaux par contre sont nocifs pour l'être humain. Parmi ces derniers, il faut prendre garde aux mancenilliers. En effet, tu peux te brûler très gravement la peau par simple contact avec la feuille ou le fruit. Il ne faut donc pas t'abriter sous l'arbre quand il pleut.
- En quittant la plage, s'il n'y a pas de bennes à ordures prévues à cet effet, les déchets doivent être emportés pour ne pas servir de festin aux animaux errants (chiens, chats, rats...), que nous aimons mais qui sont vecteurs de maladies dangereuses pour l'homme. comme la leptospirose.

Le tri sélectif, c'est quoi ?

Il consiste à séparer les déchets selon leur nature pour faciliter leur destruction ou leur réutilisation (recyclage). Ceci est d'autant plus important sur notre île, où l'espace est limité :

- La poubelle jaune (ou la benne jaune) est destinée aux emballages recyclables (canettes, boîtes de conserves, cartons bouteilles en plastique...).
- La poubelle ou benne verte est dédiée au recyclage du verre, la grise utilisée pour les ordures ménagères.



**Joue avec
Tom !!!**



Maintenant, c'est à toi de jouer !

Trouve les mots manquants.

Nana a passé toute la journée à jouer sur la plage, mais aussi à observer la faune et la flore qui en font la richesse : oiseaux, iguanes, arbres divers...

1. Nana constate que de toutes jeunes pousses de végétaux pointent leur tête hors du sable. « **Ce sont des palétuviers** », indique Papa. « **Ils filtrent l'eau de la mer, et leurs racines permettent d'éviter l'É _ _ _ _ N, c'est-à-dire le fait que la mer pénètre de plus en plus sur la plage.** »
2. Nana est impressionnée. Cela lui donne même une idée dont elle s'empresse de faire part à Papy, mais celui-ci lui répond : « **Non, Nana, la pêche au lambi n'est pas ouverte en ce moment : d'habitude, elle est seulement autorisée au dernier T _ _ _ _ _ E de l'année. Mais là, les autorités l'ont interdite pour préserver la R _ _ _ _ _ E.** »
3. Soudain, Nana s'inquiète. « **Attention** », s'exclame-t-elle. « **Il va pleuvoir, il ne faut surtout pas se placer sous les arbres qui ont les croix rouges : ce sont des M _ _ _ _ _ _ _ R S et ils nous brûleraient gravement la peau !!!** »

5

**CONNAÎTRE LES
INSTITUTIONS,
LES INSTANCES
DÉMOCRATIQUES,
ET S'INVESTIR
DANS SA VILLE**



Je suis citoyen, je vote



Les instances démocratiques



L'Union européenne (UE)



**La démocratie active
des jeunes**



Participer à la vie de la cité

JE SUIS CITOYEN, JE VOTE



Les élections, on en parle !

L'élection est la désignation, par le vote d'électeurs, de représentants (une personne, un groupe, un parti politique) destinés à les représenter ou occuper une fonction en leur nom.

Qui peut voter aux élections ?

Pour voter aux élections municipales et locales, il faut avoir plus de 18 ans, avoir la nationalité française ou d'un pays européen, et être inscrit.e sur la liste électorale à la mairie de son domicile. Les élections se déroulent dans des bureaux de vote installés dans la commune. Cela peut être ton école par exemple !!!

Le vote est secret : cela veut dire que l'électeur va dans un isolement pour glisser le bulletin du candidat qu'il a choisi dans une enveloppe, qu'il glisse ensuite dans une urne.

La DEMOCRATIE permet à un peuple de choisir les représentants qui prennent des décisions en son nom.

Quels sont les différents types d'élection ?

Les élections locales regroupent :

- les élections municipales qui permettant d'élire les conseils municipaux tous les 6 ans ;
- les élections départementales, afin d'élire, tous les 6 ans, les conseillers départementaux ;
- les élections régionales, qui désignent les membres du conseil régional pour 6 ans.

Les élections nationales sont :

- l'élection présidentielle, qui a lieu tous les 5 ans
- les élections législatives, permettant l'élection des députés pour 5 ans ;
- les élections sénatoriales, qui ont la particularité de se dérouler au scrutin universel indirect (les sénateurs sont élus par des grands électeurs au suffrage universel direct et non par les citoyens directement).

Enfin, **les élections européennes** : les citoyens français et les ressortissants d'un État de l'Union européenne résidant en France élisent les députés du Parlement européen tous les 5 ans.



En France, les femmes n'ont pas toujours eu le droit de voter. Elles ont obtenu ce droit le 21 avril 1944 après s'être battues pendant plus d'un siècle. Et le 29 avril 1945, pour la première fois de l'histoire de France, les femmes se sont rendues aux urnes pour voter. Les Françaises sont alors parmi les dernières femmes d'Europe à accéder aux urnes.

En 2000, les députés ont voté une loi sur l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux. C'est la loi sur la parité. Le mot « parité » signifie « répartition égale des sièges entre les hommes et les femmes ».



En France, on peut aussi voter pour élire d'autres représentants du peuple

Ah bon lesquels ?

Coco : Il y a le Président de la République française.

Nana : Ah oui, on l'appelle aussi le Chef de l'Etat ! Il est élu aux élections présidentielles. C'est lui qui dirige la France.

Coco : Oui. C'est le candidat qui a reçu le plus de voix (ou votes) dans les élections présidentielles. Il dirige le pays pendant 5 ans.

Nana : Mes parents ont reçu une grande enveloppe avec des photos d'hommes et de femmes et des textes. Ils m'ont dit que c'étaient les idées ou programmes proposés par les candidats aux élections « législatives ».

Coco : Quelques mois après les élections présidentielles, les français adultes sont appelés à voter pour élire les députés qui vont siéger à l'Assemblée Nationale pour voter les lois proposées par le gouvernement (formé par les ministres), et les autres députés. En Guadeloupe, il y a 4 députés.

Nana : Mais en Guadeloupe, on a aussi des assemblées ?

Coco : Oui. On les appelle "assemblées délibérantes". Il s'agit du conseil municipal (la commune), du conseil communautaire (la communauté d'agglomération), des conseils syndicaux ..., du Conseil Départementale et du Conseil Régional.

LES INSTANCES DÉMOCRATIQUES

1 La communauté d'Agglomération Riviera du Levant (CARL) mène des projets communs dans ses 4 communes membres.

2 La commune (Sainte-Anne) par sa mairie, satisfait les besoins au quotidien de la population et des écoles

3 La République (France) fait les lois et détient l'autorité militaire

4 Le département s'occupe des actions de solidarités et des collèges

5 La région s'occupe du développement économique, de la culture et des lycées.

6 L'Union européenne assure le maintien de la paix en Europe et réduit la pauvreté.



La France est divisée en 26 régions dont 22 situées en France hexagonale et 4 en outre-mer. Elles s'occupent du développement économique, de l'aménagement du territoire, des transports non urbains, de la gestion des lycées, de la formation professionnelle, de la gestion des programmes européens. Chaque région peut comprendre plusieurs départements ... ou un seul, comme en Guadeloupe.

La France compte 101 départements dont 5 en Outre-mer (Guadeloupe – Martinique – Guyane - La Réunion – Mayotte). Tiré du vieux français le mot « Département » veut dire « action de partager », le Département s'occupe des actions de solidarité et des collèges. **La Guadeloupe est un département français.**



MÉMENTO SUR LA COMMUNE



La mairie, qu'est-ce que c'est ?

C'est la maison de la commune. On l'appelle aussi « Hôtel de ville ». La Mairie abrite les personnels fonctionnaires qui ont pour mission de satisfaire les besoins quotidiens de la population qui habite dans la commune.

La Commune, ça sert à quoi ?

Au 1er janvier 2022, il y avait 34 955 communes en France. Elles ont toutes un nom comme la commune de Sainte-Anne.

C'est la mairie qui s'occupe de l'état civil des citoyens, c'est à dire de leur situation dans la famille et dans la société. Elle est aussi chargée de la construction des écoles primaires et maternelles ainsi que de leur entretien. Et comme le Sport et la Culture sont nécessaires pour la construction de citoyens bien dans leur corps et dans leur tête, la Mairie construit des stades, des piscines et des gymnases, des bibliothèques et des centres culturels et se charge également de les animer. C'est aussi la mairie qui donne le permis de construction des maisons. Tous les 6 ans, les habitants de la commune vont dans les bureaux de vote pour élire les conseillers municipaux. Après les élections, les conseillers se réunissent pour élire le Maire qui va diriger la commune pendant 6 ans.

LES SYMBOLES DE LA RÉPUBLIQUE



Les institutions démocratiques de la France et le fonctionnement de la Ve République sont régis par la Constitution du 4 octobre 1958.

La capitale de la France est la Ville de Paris, sa monnaie est l'euro.

L'hymne national français c'est la Marseillaise : c'est la composition musicale destinée à représenter la France dans le protocole et dans les compétitions internationales.

La République française est souvent représentée sous la forme d'une femme, Marianne. On trouve la statue de Marianne dans toutes les mairies de France et quelquefois dans les écoles.

Le drapeau français est bleu blanc et rouge. La Fête nationale se déroule le 14 juillet avec le défilé militaire sur l'Avenue des Champs Élysées à Paris.



Les intercommunalités

La France est le pays européen qui compte le plus de communes. Les intercommunalités sont des regroupements de communes. Pour unir leurs forces, les communes se sont regroupées pour une meilleure gestion, par exemple, pour s'occuper des ordures ménagères.

Ainsi, la Commune de Sainte-Anne fait partie de la Communauté d'Agglomération Riviera du Levant (la CARL) qui regroupe 4 communes : Sainte-Anne, Le Gosier, Saint-François et la Désirade.



Quizz : Les instances démocratiques

1. Par quel autre nom peut-on appeler la « mairie » ?
2. Quelle est le rôle de la commune, le conseil régional, le conseil départemental ? Cite 1 exemple à chaque fois ?
3. Où les français vont t'ils voter ?
4. Quelles sont les conditions pour pouvoir voter ?
5. Le maire dirige la commune pendant combien d'année ?
6. Qui vote les lois ?

Réponses page 45

L'Union européenne (UE)

**La France est aussi un des 27 pays de l'Europe
C'est une organisation composée de plusieurs pays
du continent européen qui ont décidé de s'unir et de
coopérer sur les questions qui touchent à leur
politique, leur économie et leur monnaie.
Ils sont 27 en tout l'euro (€) est la monnaie
officielle de 18 des vingt-sept pays actuels de
l'Union européenne.**



**Le drapeau de l'Union européenne est bleu
avec douze étoiles jaunes formant un cercle.
Ces douze étoiles symbolisent les douze
premiers états membres de l'Union. L'hymne
de l'Europe est l'Ode à la joie (symphonie n°9)
de Beethoven, compositeur allemand né en
1770.**

Jeune citoyen.ne dans ma ville

C'EST QUOI LE
CONSEIL CONSULTATIF?

BON MAMIE,
NANA ET MOI
ON VA AU CONSEIL CONSULTATIF
DE LA JEUNESSE
DE SAINTE-ANNE

Les êtres humains sont des personnes organisées qui vivent ensemble en société. Aussi, être citoyen c'est connaître son environnement et savoir se diriger parmi les différentes structures nécessaires à la vie citoyenne comme la Mairie de l'endroit où tu habites.

C'EST UN CONSEIL
DE JEUNES SAINTANNAIS
DE 9 À 24 ANS QUI DONNENT
LEUR AVIS ET PROPOSENT
DES ACTIONS AU MAIRE

LA DÉMOCRATIE ACTIVE DES JEUNES

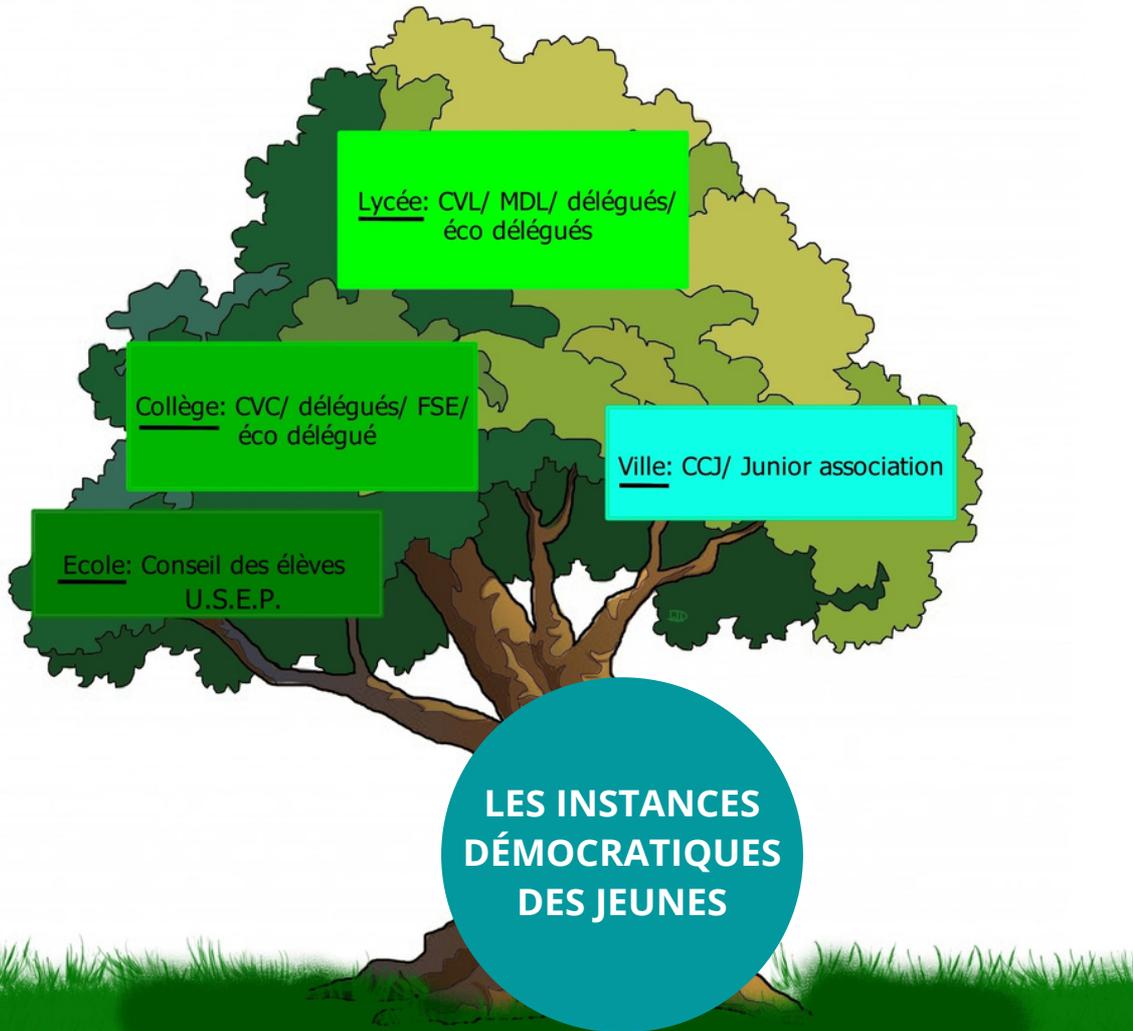


Quand on parle de démocratie active des jeunes, cela signifie que tous les jeunes ont le droit de participer à la vie citoyenne. Donc toi aussi !!!

A l'école il y a des cours pour apprendre la vie citoyenne, tout au long de ton parcours scolaire.

Il existe aussi diverses possibilités de participation active comme faire partie d'un Conseil Municipal de Jeunes, d'un Conseil des élèves, d'être délégué de ta classe, de faire partie d'une Junior Association ou encore d'un C.C.J. (Conseil Consultatif des Jeunes).





Lycée: CVL/ MDL/ délégués/
éco délégués

Collège: CVC/ délégués/ FSE/
éco délégué

Ecole: Conseil des élèves
U.S.E.P.

Ville: CCJ/ Junior association

LES INSTANCES DÉMOCRATIQUES DES JEUNES

**FSE : Foyer Socio-
éducatif**

**CVL : Conseil de
la Vie Lycéenne**

**MDL : Maison
Des Lycéens**

**CCJ : Conseil
Consultatif des
Jeunes**

Petit arrêt sur le Conseil d'élèves

Le Conseil d'élèves est une instance de concertation et de décision. Les élèves se réunissent régulièrement avec leur enseignant pour traiter les questions et problèmes qu'ils rencontrent dans le cadre scolaire et aussi pour élaborer des projets pédagogiques et éducatifs. Il a ainsi plusieurs fonctions : accueillir les propositions de travaux à mener pour la classe, permettre l'établissement de règles de fonctionnement pour mieux vivre ensemble.



La mise en place du conseil d'élèves est désormais intégrée dans les nouveaux programmes d'Éducation Civique et Morale à l'école.

Il aide les élèves à communiquer les uns avec les autres, à formuler leurs opinions personnelles, à exprimer leurs émotions et à prendre des décisions argumentées. Il aide les élèves à se responsabiliser dans leurs comportements individuels et collectifs ainsi qu'à donner du sens à la vie de la classe.



PARTICIPER À LA VIE DE LA CITÉ

Par le biais des associations

Dans ton quartier, c'est-à-dire le lieu où se situe ta maison dans la commune, des adultes se réunissent pour pratiquer ensemble une activité, créer des choses ou aider d'autres personnes. Ce sont des associations de personnes.

Par exemple, l'Association « la Croix Rouge » aide les personnes sans abri. L'association de parents d'élèves a pour rôle de renseigner les familles sur la vie scolaire et les activités d'un établissement, d'organiser des réunions d'information et de proposer certains services à l'attention des parents ou des élèves.

A la mairie de Sainte-Anne, il existe un service dédié spécialement aux associations : c'est le « Service Vie Associative ».

Mais les enfants ont aussi des idées !!!

Par le Sport et la Culture



A Sainte-Anne, dans ta ville, il y a un stade, un gymnase et plusieurs autres équipements et plateaux sportifs. De plus, la ville étant une ville côtière, avec l'Education Nationale, la municipalité met un place un partenariat pour que tous les enfants de ses écoles puissent apprendre à pratiquer des activités aquatiques.

Nous te l'avons dit : ta ville a à cœur de faire de toi un citoyen éduqué, en bonne santé, en capacité de réfléchir et de faire des choix et porteur de valeurs humaines.

C'est pourquoi elle organise sur son territoire les outils qui vont permettre que tu deviennes un citoyen éclairé en pleine possession de ses moyens.





A Sainte-Anne, il y a plus de 200 associations culturelles, sportives, de loisirs ou autres. La ville soutient leur action en leur donnant des subventions (de l'argent) ou en leur prêtant du matériel (tables, chaises, chapiteaux, barrières, ... pour qu'elles puissent faire leurs animations.

Pour savoir ce qui se passe dans ta ville, il y a le CADV (Culture et Animation dans la Ville) qui chaque mois te renseigne sur toutes les animations mises en place par les services de la ville et aussi par les associations.



Tu peux découvrir les associations de la ville par ce QR code :

QUIZZ

À TON AVIS, VRAI OU FAUX ?



Les associations c'est uniquement pour les adultes.

VRAI FAUX

ASSOCIATIONS



Pratiquer une activité sportive permet de Diminuer le stress et les risques de maladie

VRAI FAUX

SPORT



Pratiquer une activité culturelle permet de développer sa créativité et son imagination.

VRAI FAUX

CULTURE

Voici les réponses aux quizz

Page 7 : La commune de Sainte-Anne mesure 80,29 km². Sa principale activité économique est le tourisme.

Page 13 : La Convention internationale des droits de l'enfant Le droit d'avoir une famille. Le devoir de respecter les règles à l'école.

Page 17 : **Comment faire pour se respecter, respecter les autres et être respecté.e :** respecter les règles à la maison et à l'école, limiter le temps d'utilisation de la console de jeux, respecter le travail des autres.

Page 20 : **3 règles pour circuler dans la rue en toute sécurité :** marcher à gauche sur la chaussée, regarder de chaque côté avant de traverser, attendre que le bus soit parti pour traverser.

Page 27 : **Les mots manquants :** érosion - trimestre - ressource - mancenilliers.

Page 35 : **Les instances démocratiques :** La mairie est aussi appelée "Hôtel de ville" - Rôles de La commune : état civil, écoles maternelles et primaires, permis de construire - Rôles du conseil régional : développement économique, les lycées, la formation professionnelle - Rôles du conseil départemental : les actions de solidarité, les collèges - On va voter ans un bureau de vote - Les conditions pour pouvoir voter : avoir plus de 18 ans, avoir la nationalité française ou d'un pays européen, et être inscrit.e sur la liste électorale à la mairie - Le maire est élu pour 6 ans - Les députés votent les lois.

Page 44 : Les associations : faux - Le sport : vrai - La culture : vrai

CARTOGRAPHIE DE LA VILLE DE SAINTE-ANNE

ÉCOLES ET CRÈCHE MUNICIPALE

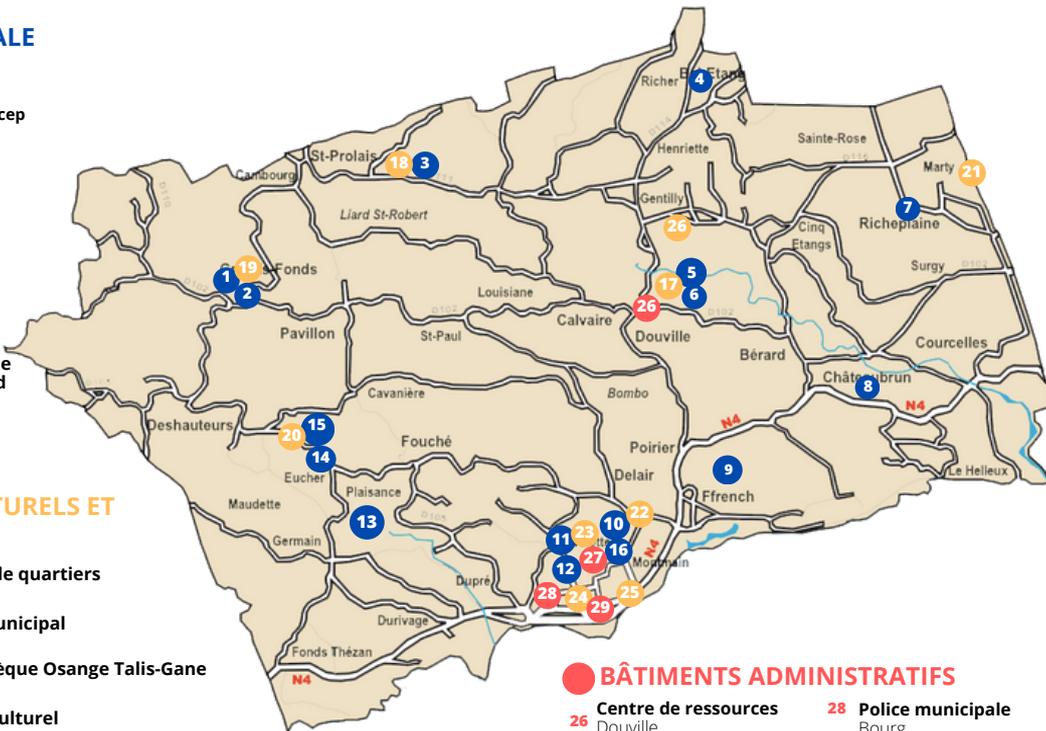
- | | |
|--|--|
| 1 Saint-Pierre Phirmis Grands-Fonds | 10 Marcelle Borifax Valette |
| 2 Victor Valier Grands-Fonds | 11 Lucie Calendrier-Bicep Bourg |
| 3 Florent Donnat Saint-Protais | 12 Ginette Maragnes Bourg |
| 4 Rigobert Anzala Bel-Etang | 13 Emmanuel Vilus Maudette |
| 5 Colette Urbino Camprasse Douville | 14 Saturnin Palmier Fouché-Deshauteurs |
| 6 Albert Lazard Douville | 15 Raymond et Gisèle Mathurine Fouché-Deshauteurs |
| 7 Gontran Jhigai Richeplaine | 16 Crèche municipale Joséphine Rugard Violanes Valette |
| 8 Richard Pierrot Châteaubrun | |
| 9 Georges Troupé Ffrench | |

ÉQUIPEMENTS SPORTIFS, CULTURELS ET ASSOCIATIFS

- | | |
|---|---|
| 17 Gymnase Sully Barny Douville | 22 Maison de quartiers Valette |
| 18 Salle des associations Saint-Protais | 23 Stade municipal Valette |
| 19 Foyer socioculturel Grands-Fonds | 24 Bibliothèque Osange Talis-Gane Bourg |
| 20 Maison de quartiers Deshauteurs | 25 Centre culturel Bourg |
| 21 Complexe Sportif Marly | 26 Complexe Sportif Gentilly |

BÂTIMENTS ADMINISTRATIFS

- | | |
|--|--------------------------------------|
| 26 Centre de ressources Douville | 28 Police municipale Bourg |
| 27 Centre administratif Valette | |
| Mairie 28 Bourg | |



REMERCIEMENTS

Une publication de la ville de Sainte-Anne,
financée par le Fond Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD)

Piloté par Angèle MANIOC
Responsable du Service Animation Sociale et Prévention
Direction de la Vie des Quartiers

Avec le concours :
De l'Inspection Académique
Du Conseil Consultatif des jeunes (CCJ)
De la Maison de Confiance et de Protection des Familles
De l'Association CAMPEG

Et de
Manick SIAR-TITECA - Psychologue de l'Éducation Nationale
Natacha GRAVELOT - Conseillère principale d'Éducation Lycée Y. Leborgne, Resp. du CCJ
Yves QUIQUREZ Adjoint au maire en charge de l'éducation
Christiane SEMPAIRE - Directrice du Pôle Education
Marie-Chantal FRANCILETTE - Directrice du Pôle Animation
Marine FLORY - Directrice de la Communication

Illustrations - Les élèves du Conseil Consultatif des Jeunes

Ville de Sainte-Anne remercie l'ensemble des partenaires pour leur accompagnement
sur ce projet destiné à faire des jeunes de Sainte-Anne des citoyens éclairés.

NOS DIFFÉRENCES SONT DES FORCES !!!

Apprendre à parler et à écouter les autres sans essayer d'imposer nos points de vue.

Apprécier la richesse et la diversité des cultures de nos camarades...

*EDITION 2022 DU GUIDE DU JEUNE
CITOYEN DE LA VILLE DE SAINTE-ANNE*

